

L'égalité des personnes handicapées : principes et concrétisation

Édité par

François Bellanger et Thierry Tanquerel

Table des matières

Sommaire	5
Avant-propos	7
CAROLINE HESS-KLEIN	
Le cadre conventionnel et constitutionnel du droit de l'égalité des personnes handicapées	9
I. Introduction	9
II. Bref historique	10
A. Exclusion des personnes handicapées	10
B. Droit de l'égalité des personnes handicapées	13
III. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées	17
A. Raison d'être	17
B. But, principes généraux et notion du handicap	19
1. But et principes généraux	19
2. Notion du handicap	20
C. Contenus choisis	22
1. Interdiction de discrimination et obligation de prendre des mesures (art. 5 CDPH)	23
2. Autonomie de vie et inclusion dans la société (art. 19 CDPH)	26
a. But et contenu	26
b. Choix du lieu de vie	27
c. Accès au soutien et aux services	29
d. Pratique des organes onusiens	30
3. Accessibilité (art. 9 CDPH)	33
a. But	33
b. Objet et portée de l'obligation de garantir l'accessibilité	34
c. Aménagements raisonnables	36

d.	Portée horizontale	37
e.	Autres obligations visant à garantir l'accessibilité	38
f.	Pratique du Comité des Nations Unies relatif aux droits des personnes handicapées	39
4.	Emploi (art. 27 CDPH)	42
a.	But et obligations	42
b.	Pratique du Comité des Nations Unies relatif aux droits des personnes handicapées	45
ba.	Examen des rapports périodiques	45
bb.	Procédure de communication individuelle	46
D.	Conséquences pour la Suisse	50
1.	Les obligations de la Convention	50
2.	L'état de leur mise en œuvre par la Suisse	55
a.	Appréciation générale	55
b.	Appréciation relative aux dispositions présentées	58
IV.	La Convention européenne des droits de l'homme	61
A.	L'interdiction de discrimination de l'article 14 CEDH	61
1.	La portée de l'article 14 CEDH	61
a.	Interdiction de discrimination directe et indirecte	61
b.	Accessoriété de l'article 14 CEDH	64
2.	La jurisprudence relative à la discrimination en raison d'un handicap	65
a.	Défaut d'accessibilité de constructions et installations	65
aa.	L'arrêt Botta c. Italie	65
ab.	L'arrêt Zehnalová et Zehnal c. République tchèque	66
ac.	Critique	67
b.	Service militaire	69
c.	Vie familiale	70
d.	Protocole 1 CEDH	72
da.	Déductions fiscales	72
db.	Formation	73
e.	Résumé	75

B.	L'interdiction de traitement inhumain et dégradant de l'article 3 CEDH	75
V.	Le droit de l'égalité des personnes handicapées au niveau constitutionnel.....	78
A.	L'interdiction constitutionnelle de discrimination (art. 8, al. 2, Cst.).....	80
1.	Noyau dur de l'interdiction de discrimination	81
2.	Protection au-delà du noyau dur	82
3.	Mesures positives	83
a.	Mesures de protection et d'encouragement exigées par l'article 8, alinéa 2, Cst.	83
b.	Privilèges	85
B.	Le mandat législatif visant la suppression des inégalités (art. 8, al. 4, Cst.).....	86
VI.	Perspectives	90
	Bibliographie	92

ANDREAS RIEDER

	La LHand et son évaluation	101
I.	Introduction	101
II.	Principes de la loi sur l'égalité pour les handicapés	101
A.	Changement radical dans le rapport au handicap	102
B.	Approche de la loi sur l'égalité pour les handicapés	103
C.	Principes et notions	104
1.	Handicap/personnes handicapées	104
2.	Inégalité et discrimination	106
3.	Proportionnalité	107
D.	Principes de la mise en œuvre	107
III.	Evaluation de la LHand	108
A.	Contexte	108
B.	Aperçu des résultats.....	109

1. Accès aux constructions et aux installations	109
2. Transports publics	110
3. Prestations de services	111
4. Formation post-obligatoire	111
5. Activité professionnelle	112
6. Conclusions	113
7. Interventions nécessaires	114
IV. Développement de la politique en faveur des personnes handicapées	114
V. Conclusion générale	115

KARINE LEMPEN

L'égalité des personnes handicapées en droit du travail: le droit suisse au regard du droit de l'Union européenne	117
I. Introduction	117
II. Le droit à l'égalité dans les relations de travail au niveau de l'Union européenne	120
A. Généralités	120
B. Aperçu du contenu de la directive 2000/78/CE	120
C. Le « handicap » selon la jurisprudence de la CJUE.....	121
1. Arrêt Chacón Navas	121
2. Arrêt HK Danmark	122
3. Arrêt Z. (absence d'utérus)	123
4. Arrêt FOA (obésité)	124
5. Synthèse	125
D. La notion de « discrimination » au sens de la directive 2000/78/CE	125
1. La discrimination directe et le harcèlement – la discrimination par association	125
2. La discrimination indirecte	127
E. Les « aménagements raisonnables »	128

1. Les types d'aménagements	128
2. Le caractère « raisonnable »	129
3. Le lien avec l'action positive et la discrimination directe ou indirecte	129
III. Le droit à l'égalité dans les relations de travail en Suisse	130
A. Nations Unies	130
1. Aperçu des sources	130
2. Le droit au travail au sens de l'article 27 CDPH.....	131
a. Généralités	131
b. L'interdiction de la discrimination fondée sur le handicap	133
c. La protection du droit à des conditions de travail justes et favorables	133
d. Les mesures positives	133
e. Les aménagements raisonnables	134
B. Droit interne – droit public et privé	135
1. Le cadre constitutionnel	135
2. Confédération.....	136
a. L'applicabilité de la LHand	136
b. La portée du droit à l'égalité dans les rapports de travail avec la Confédération	138
ba. Lors de l'engagement	138
bb. Durant et à la fin des rapports de travail.....	139
3. Cantons et communes	141
a. La CDPH et la Constitution fédérale	141
b. Normes cantonales spécifiques	142
4. Entreprises privées	143
a. Lors de l'engagement	144
b. Durant les rapports de travail	144
c. A la fin des rapports de travail	146
IV. Conclusion	147
Bibliographie	150

JEAN-CLAUDE PERROUD / NINA CAPEL / NATHANAËL PÉTERMANN

L'égalité des personnes handicapées en matière de constructions	153
I. Genèse sur la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées du 13 décembre 2003	153
A. Introduction	153
B. Situation avant l'adoption de la LHand	153
C. La révision de la Constitution fédérale et l'adoption de la LHand	154
II. Portée et mise en œuvre de l'article 8, alinéa 2, Cst. féd. et de la LHand	156
III. Les dispositions cadres de la LHand.....	160
A. L'accès autonome (art. 1, al. 2, LHand)	160
B. Le droit d'accès et d'usage (art. 2, al. 3, LHand)	162
C. Les bâtiments visés par la LHand (art. 3)	163
D. La mise en œuvre de l'accessibilité par le biais de l'autorisation de construire (art. 3 et 7)	164
E. Un cas particulier: la rénovation partielle	167
F. La qualité pour former opposition ou pour recourir	168
IV. La limite du droit d'accès et d'usage: le principe de la proportionnalité	170
V. Règles matérielles de construction	172
A. Introduction	172
B. Les constructions fédérales.....	173
C. La situation dans les cantons	174
1. Le droit genevois	174
2. Le droit vaudois	175
3. Le droit fribourgeois	176
VI. Excursus – Droit à l'accessibilité des bâtiments publics garanti par la CEDH?	177

CYRIL MIZRAHI

L'égalité des personnes handicapées dans le domaine de la formation	181
I. Introduction	181
A. Les enjeux	181
B. Élément historique: l'impact de la RPT	182
C. Quelques définitions	184
D. « L'école inclusive »	185
II. Sources	188
A. Les Conventions internationales	188
1. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966	188
2. La Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989	189
3. La Convention relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006	190
B. La Constitution fédérale	195
1. Le principe d'égalité et de non-discrimination (art. 8 Cst.)	195
2. Le droit à l'enseignement de base (art. 19 Cst.)	197
C. La LHand	198
1. Article 2, alinéa 5	198
2. Article 20	199
D. Le droit intercantonal – L'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée	199
E. Droit cantonal	200
III. Titularité/Champ d'application personnel	204
A. Universalité des droits fondamentaux	204
B. La notion moderne de handicap selon la CDPH	204
C. La notion en droit fédéral	204
D. Le droit intercantonal	206
E. Conclusion	206

IV. Champ d'application matériel	207
A. L'enseignement public	207
1. La répartition des compétences	207
2. L'enseignement de base obligatoire	209
3. L'enseignement secondaire II et supérieur (tertiaire)	209
B. L'enseignement privé	209
V. Portée : les exigences matérielles	211
A. Contenu de l'enseignement	211
B. La « priorité inclusive »	214
C. Le lieu de la scolarisation	217
D. La gratuité	218
E. Egalité de traitement et élimination des inégalités	219
F. La proportionnalité	221
G. Mesures de mise en œuvre dans l'enseignement public	224
VI. Éléments de procédure	228
A. Droit d'être entendu	228
B. Droit à une décision en bonne et due forme	229
C. Voies de droit	230
VII. Conclusion	231

THIERRY TANQUEREL

**L'égalité des personnes handicapées
face aux prestations offertes au public** 235

I. Introduction	235
A. L'enjeu	235
B. La notion de prestations accessibles au public	237
C. Le cas particulier de l'accès aux transports publics	240
D. Le critère d'inégalité	240
II. Les obligations	241
A. L'accès égal aux équipements et véhicules des transports publics	241
1. Les obligés	241

2.	Le contenu	244
a.	L'obligation de principe	244
b.	La reconnaissance d'une inégalité	245
c.	La proportionnalité de la réponse	246
B.	L'accès égal aux prestations offertes au public	248
1.	Le principe	248
2.	Les obligés	249
C.	La mise en œuvre de l'accès égal aux transports publics	251
1.	Les prescriptions sur les normes techniques	251
2.	Les délais d'adaptation	254
3.	Les aides financières	255
D.	L'interdiction de discriminer	257
1.	Les obligés	257
2.	Le contenu	257
III.	Les droits	259
A.	Le droit à l'élimination/abstention de l'inégalité	259
1.	Le principe	259
2.	La procédure	261
B.	Le droit à une indemnité	263
1.	Le principe	263
2.	La procédure	264
C.	Le recours des organisations	265
IV.	Conclusion	267
	Bibliographie	268